



j'embauche a 7h et j'ai une pause d'une demi-heure a 11h30

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 24 septembre 2009

j'embauche a 7h et j'ai une pause d'une demi-heure a 11h30 , est ce que prendre un café a 9h30/10h peut m'être interdite par ma direction, en sachant que celle ci a toujours été accepté et par abus de pouvoir elle nous supprime tout sans aucune raison des aujourd'hui. je travail dans une maison de retraite avec des journées de 10h, cette petite pause reste pour moi un moment pour souffler et me permet de rester totalement zen devant des résidents parfois pas facile. merci de me répondre pour m'orienter vers une solution qui ne me met pas en porte a faux.

Réponse :

Notre domaine de compétence se limite à l'application des lois et règlements qui protègent du tabagisme.

Prenez conseil auprès des représentants du personnel de votre entreprise ou de l'inspection du travail.